



Droit au chômage après convention signée ?

Par **yvette12**, le **02/03/2013 à 17:53**

Bonjour, je viens de signer une convention avec mon employeur après 11 ans d'activités. C'est mon employeur qui met fin suite à une restructuration mais ma question est de savoir si j'ai droit au chômage? je suis employée et belge habitant la Belgique. Merci d'avance.
yvette12

Par **chaber**, le **02/03/2013 à 18:37**

bonjour je ne pense pas que vous obtiendrez réponse compte tenu de votre situation belge. Il faut consulter les organismes belges gérant ce genre de situation.